

Péven Net

N° 15 – Janvier 2019



Que 2019 soit une
année de paix, de joie,
de bonheur et de bonne
santé pour toutes et
tous !

Sommaire

Éditorial

L'Article du mois : La Fève et le gâteau des rois.

Les Rendez-vous de Janvier /février 2018

Espace libre : Les bouteilles en verre noir de basalte

Le Saviez Vous : Le Notaire

Bon à savoir : Le latin qu'il faut connaître

Infos en vrac : Le compoix de 1659 de Nages , sites, A lire

Les Insolites : Fons sur Lussan

La phrase célèbre : « l'Hérédité » de O.W.HOLMÈS

Éditorial

Nous voici au début d'une nouvelle année. Nous espérons que vous avez tous passé ces fêtes de fin d'année en famille ou entourés d'amis, malgré un mois de décembre très perturbé en raison des divers mouvements sociaux. Nous avons conscience que tous les problèmes ne peuvent pas, hélas ! se résoudre d'un coup de baguette magique. Souhaitons seulement que la sagesse de tous prévaille et que les discussions se poursuivront dans le calme et la coopération de toutes les bonnes volontés des parties en présence.

En ce qui vous et nous concerne, nous avons un rendez-vous très important le **16 Février 2019 à partir de 9 h 30, au foyer communal de Clarensac, pour l'Assemblée Générale de notre association.**

Pourquoi insistons-nous sur l'importance de ce rendez-vous ? L'avenir et le bon fonctionnement de l'A.C.G.C. en dépendent et il est souhaitable qu'un maximum de personnes soient présentes ou représentées par le pouvoir qu'elles voudront bien nous faire parvenir en cas d'impossibilité d'être avec nous ce jour-là.

Le conseil d'administration doit soumettre au vote le projet de règlement intérieur qu'il a élaboré courant 2017. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter sur notre site afin d'en prendre bonne connaissance et éventuellement discuter lors de l'A.G. des suggestions que vous souhaiteriez y apporter.

Par ailleurs, nous vous rappelons que Daniel Salles et Nicole Giroux ont exprimé à plusieurs reprises, leur désir de quitter leur fonction réciproque de Président et de Secrétaire. Nous regrettons leur décision mais nous nous devons respecter leur décision. Il serait sympa de leur adresser un petit clin d'œil pour les remercier pour tout le travail accompli au cours de ces cinq dernières années. Nous ne leur dirons pas au revoir puisqu'ils resteront « simples adhérents » et que nous comptons bien les revoir soit lors de nos permanences, soit lors de nos sorties trimestrielles.

Deux adhérents ont accepté de rejoindre notre C.A., il s'agit de Messieurs Charrière et Manificier qui devront être cooptés lors de l'A.G. Si bien entendu d'autres personnes veulent nous rejoindre, elles ne doivent pas hésiter à se manifester. C'est avec plaisir que nous les accueillerons parmi nous.

Petit rappel : Notre cotisation est due au 1^{er} Janvier et doit être réglée au plus tard le jour de notre A.G., sous peine de radiation. Son montant est toujours de 20 €.

Tout cela sera précisé en temps voulu sur notre site et pour ceux qui n'ont pas internet, les convocations leur seront adressées par courrier, comme toujours.

Le Bulletin Trimestriel et Le Ceven'net : Nous vous rappelons que ces organes d'information sont aussi vos espaces et que nous sommes toujours à l'affût d'infos et réflexions. Donc, n'hésitez pas à nous les transmettre. Selon leur importance, nous les publierons dans l'Espace Libre du Ceven'net ou les transmettrons à Reine Duigou pour le Bulletin trimestriel.

A très bientôt ...

Simone et Anne Marie



L'article du mois : La fève et le gâteau des rois

Cette année, le 6 janvier tombant un dimanche, bon nombre d'entre nous ont fait honneur au gâteau des rois : royaume (brioche sucrée et fruits confits dans le Sud) ou galette (pâte feuilletée et frangipane dans le Nord), quoiqu'aujourd'hui nous avons indifféremment le choix entre ces deux présentations.

Parler du gâteau des rois, c'est parler aussi fève qui a su s'adapter au fil du temps.

A L'origine, la fève, légume, a eu une place importante dans l'alimentation et en tant que symbole religieux, sa forme « embryonnaire » y étant pour beaucoup. C'est un légume très ancien, originaire du Moyen-Orient.

Elle a été depuis longtemps associée au sacré. Les Egyptiens pensaient qu'elle contenait l'âme du mort (attendant la réincarnation) ; quant aux Romains, un plat de fèves était le plat sacré offert aux Dieux et pour nombre de civilisations elle était symbole de fécondité, de bonheur, de richesse...

La fève est une légumineuse appartenant à famille des « FABACEAE » dont il existe plusieurs types. Les premières datations remonteraient à 6/7000 ans AVJC et sa domestication daterait de 4 à 5000 ans AVJC. On la trouve autour du bassin méditerranéen et elle est très consommée dans l'antiquité à Rome.

En France, c'est au Moyen-Âge qu'elle a rendu de grands services. Plante peu exigeante, elle craint la sécheresse mais apprécie la chaleur sans température excessive. Elle est semée de préférence en octobre, voire au début du printemps et se récolte mi-avril jusqu'en juin dans certaines contrées. Elle se consomme fraîche (à la croque-sel ou en potages et préparations diverses). Les jeunes feuilles peuvent être utilisées cuites. Le séchage et sa conservation facile permettent d'en bénéficier tout au long de l'année. Sur le plan diététique elle est pauvre en lipides mais riche en fibres, protéines, acide folique, vitamines B/C (consommée crue), E et sels minéraux (K-CA/Mg).

On lui prêtait jadis des vertus médicinales notamment dans des cas de gale ou ulcères mais toutefois certains individus, pour des raisons génétiques, peuvent développer le « Favisme » avec comme conséquences une hémolyse aigüe, des anémies, cette pathologie se trouvant tout particulièrement chez certaines ethnies.

Heureusement on ne retrouve plus ces inconvénients en ce qui concerne la fève du gâteau, tout au plus attention aux dents fragiles ! L'individu qui trouve la fève est le roi et, si c'est un monsieur à lui de choisir sa reine (ou vice-versa). Il a alors droit à la couronne mais reste redevable d'un gâteau, tradition oblige. Ces royaumes ou galettes se trouvant à l'étal jusqu'en fin janvier, on peut à nouveau partager...

Il se dit que certaines personnes ne voulant pas jouer le jeu, auraient avalé ou dissimulé la fève. Parfois, le pâtissier peut avoir oublié de la mettre et il arrive aussi que, pour la grande joie des enfants, il en ait mis deux.



- C'est au XVème siècle que pour la première fois une fève est placée dans le gâteau de l'Epiphanie. Chez les nantis, elle pouvait être remplacée par un Louis d'or.
- Pendant la révolution, pas question de « gâteaux des rois », mais l'Epiphanie ayant été rebaptisée par les Sans-culottes en « fête du bon voisinage » un décret du 4 nivôse de l'an 3 recommande de « partager la galette de l'égalité ». Et le tour est joué ! L'enfant Jésus reprend sa place, exit le « bonnet phrygien ».
- 1870 voit l'arrivée des fèves en porcelaine de saxe, notamment, « les petits baigneurs nus » en provenance d'Allemagne.
- En 1888 la fève change de forme : rois et reines font leur apparition. Puis en 1900 les objets se diversifient. Place alors aux symboles de la chance avec les trèfles à quatre feuilles, les fers à cheval, les lunes mais aussi les animaux, inventions du moment !
- En 1917, c'est autour des fèves en provenance de Limoges et les motifs évoluent en relation avec la représentation du patrimoine.
- En 1960 les fèves en porcelaines sont concurrencées par celles en plastique et nouveaux motifs et c'est aussi l'arrivée de nouveaux motifs : les véhicules.
- Les fèves en céramiques arrivent en 1981 mais les fèves en métal, faïence ou encore zamak persistent.

- Depuis, c'est à qui rivalise d'imagination. En 1989 les sujets sont en rapport avec le bi-centenaire de la révolution. Tout récemment Harry Potter est à l'honneur... Comme l'écrit un fabophile averti, « Les fèves sont des petits témoins de leur époque ».
- Ainsi la fève devient objet de collection et commence l'ère de la Fabophilie (lu latin Faba). Si les collectionneurs sont les « fabophiles », il existe aussi les « stéphanophiles » (Stéphane en Grec) pour les collectionneurs de couronnes.
- Jusqu'en 1910, la tradition voulait que la galette soit offerte aux clients. Devant l'augmentation de la dépense, cette tradition est malheureusement tombée dans les oubliettes...

En France, une seule galette ne contient pas de fève depuis 1975. C'est la galette de l'Elysée. En fait, La France étant une République, le roi n'a plus sa place ni sur le trône, ni dans une galette.

Mais qu'importe, fève ou non, le partage d'un gâteau des rois n'est-il pas simplement l'occasion de passer un agréablement moment en famille ou entre amis ?

Bonne Galette à toutes et tous !

Simone et Anne Marie



Les rendez-vous de Janvier et Février 2019 :

- **Du 06/12/2018 au 12/01/2019 - Exposition : Un siècle de jeux : 1820-1920** - Tous les jeux présentés proviennent de la riche collection d'Alain Rabussier, collectionneur nîmois passionné - 41 Le Portalet - 30700 Uzès - Tél. 04.66.03.02.03 - site : <http://www.biblio-uzes.com>
- **Du 07/12/2018 au 24/03/2019 - Exposition « Destins d'Objets »** - Un objet de musée peut se résumer à sa seule valeur esthétique. Porteur d'un sens qui le dépasse, il témoigne d'un individu, d'une communauté, d'un savoir-faire, d'une pratique ou plus largement d'une culture. Pour être appréhendé totalement, sa seule observation ne suffit pas. L'objet doit être accompagné d'un discours développé permettant d'en révéler toutes dimensions. - Maison des Chevaliers, 2, rue Saint Jacques 30130 PONT ST ESPRIT - tél. 04.66.90.75.80 - Site : <http://www.musees.gard.fr>
- **Du 17 au 20 janvier 2019 à Sommières.** Trad'hivernales L'association Coriandre présente les 19èmes rencontres musiques et danses. Balétis, concerts, stages, animations. Au Kedez (avenue de la Gare) - 30250 SOMMIERES - Tél. 06.84.81.88.03 - <http://www.coriandre.info>
- **Le Samedi 19 Janvier 2019** - Journée de la généalogie spéciale Belgique à Paris 15 h 00 à 18 h 30 : Recherchez vos ancêtres Belges avec **GénéFrancoBelge** 15 h 00 à 18 h 30 : Lancement des livres « Dictionnaire des morts de 14-18 département de l'Ille-et-Vilaine et du département du Finistère » par **Gérard Jeance**.

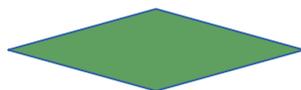
15 h 00 à 18 h 00 : Dédicace de **Daniel Manach** auteur de « La descendance de Louis-Philippe Ier Roi des français », « Les ancêtres de Louis XIV », « La descendance de Charles X » et « État présent de la noblesse volume I, II, III et IV ».

Librairie de la Voûte, 24 rue de la Voûte - 75012 Paris - Tél. 01.43.07.81.63, mail librairie@lavoute.or - site : www.lavoute.org

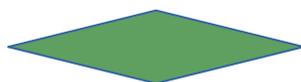
- **Le Samedi 12 Janvier 2019 à 16 h 00 - Conférence : « La difficile réconciliation franco-allemande dans les années 1920 »** par Gilles Vidal, Universitaire organisée par la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard : Spécialiste de l'histoire du Christianisme à l'époque contemporaine, le conférencier éclaire la question complexe de la reprise des relations entre pasteurs français et allemands, au lendemain de la Première guerre mondiale. Fraternellement unis au sein du Christianisme social avant 1914, il faut attendre 1926 pour que les protagonistes se serrent à nouveau la main. Pourquoi ? Et comment cette réconciliation s'inscrit dans le cadre d'un œcuménisme mondial en formation. + d'infos : <http://shpng30.blogspot.com>
- **Samedi 19 Janvier 2019 à 17 h 00 - Conférence** de Jean Luc Benel, historien d'Art et chancelier du docte collège des Consuls de Nîmes « Conférence inaugurale des 30èmes journées de l'Antiquité 2019, suivie d'un apéritif. Entrée gratuite - Adresse, Bourilhou 30120 le Vigan + d'info : lebourilho@club-internet.fr
- **Le vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019 - Opéra : LA FLÛTE ENCHANTEE -** Un événement musical exceptionnel aura lieu **sur le site du Pont du Gard I**. Le Festival d'Opéra du Grand Sud (FOGS) basé à Meyrueis en Lozère au cœur du territoire « Causses et Cévennes donnera au Pont du Gard une version où, Mozart lui-même sera présent sur le plateau. <http://www.pontdugard.fr/fr/evenement/opera-la-flute-enchantee>
- **Les 1^{er}, 2 et 3 Février 2019 de 14 h à 18 heures**, le salon « **Rêves d'Orchidées** », Vergèze Espace Rue Victor Hugo 30310 VERGEZE. - <http://www.orchidoc.fr>

• **Très important : N'oublions pas le Samedi 16/02/2019 à partir de 9 h 30 au Foyer communal de Clarensac (30870) – Assemblée Générale de l'A.C.G.C. -**

- **Samedi 23 et dimanche 24 février** : C'est Le salon « **L'ÉCRIN du Bien Être et bien Vivre à Vergèze** ». Plus de 100 exposants, un festival de conférences. Renseignements : 06 84 81 88 03.



La parution du N° 16 est prévue vers le 10 Mars 2019. Merci de nous transmettre les événements prévus en Mars 2019 avant Fin Février pour que nous puissions les prendre en compte.



L'ESPACE LIBRE : Les bouteilles en verre noir de basalte

Une tentative à la verrerie de la Nougardède à St Jean de Valériscle. La transition des verreries du charbon de bois au « charbon de terre » a été longue et laborieuse.

En effet, la verrerie était le privilège exclusif des gentilhommes verriers qui étaient accrochés à leurs coutumes et renâclaient à utiliser le « charbon de pierre ». Leur syndic s'opposa à toutes les tentatives émanant de « roturiers » de construire des verreries qui utilisaient la houille, puis exigea que ces établissements soient cogérés par les nobles et les entrepreneurs. Or l'usage du charbon de pierre qui évitait la surexploitation des forêts fut très précoce en Angleterre et en Allemagne.

Envers et contre les allégations du sieur Gilly (voir ci-dessous), des tentatives avaient eu lieu à Sète en 1727, Alès en 1733, et Montpellier en 1766, refusées par l'administration.

Le sieur Gilly ouvre une verrerie au charbon de pierre à sa métairie de la Nougardède sans demander d'autorisation, mais se fait délivrer des « certificats » par les communautés de Saint Jean de Valériscle, Saint Florent et Robiac.

Délibération de 27 septembre 1761 de la communauté de St Jean de Valériscle : « ...certifiée et atteste par la présente délibération que le dit sieur Gilly est le premier et seul qui a inventé d'employer le charbon de pierre non seulement pour la filature de la soye, mais encore pour les fourneaux des teintures des étoffes, chapeaux, chauffage de maisons, sécher les châtaignes, et notamment pour les fourneaux des verreries dont il en a construit une à sa Metterie de la Nougarede [...] on y fait des bouteilles de verre noir d'une façon qui ne s'était jamais faite en France ...»

Pour pouvoir faire cela il s'est associé à noble Jacques de Faucon, sieur de la Baume (de Brouzet). L'association connut des difficultés entre le fils et successeur, et le sieur d'Aigaliers, successeur de Jacques de Faucon, mais l'établissement fonctionna (malgré les refus d'autorisation) après le départ d'Aigaliers jusqu'en 1828.

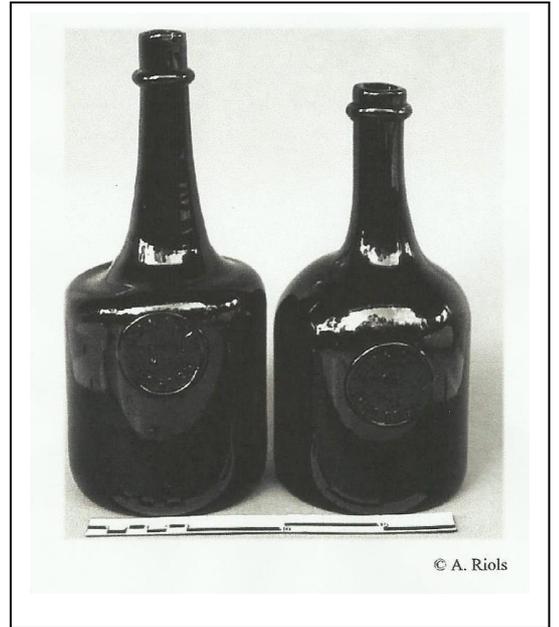
Entre temps, en 1783 Louis Gilly fut pressenti par Jean Antoine Chaptal pour produire du verre noir à base de basalte fondu. Ce jeune professeur de chimie à la société royale de science de Montpellier pensait pouvoir répondre à la demande des viticulteurs locaux de produire des bouteilles en verre noir suffisamment robustes pour supporter les transports par voie de terre, fluviale et maritimes. Il avait pressenti 2 autres verriers. Apparemment l'expérience ne fut pas concluante.

Au cours d'une « expérience archéologique », en 2005 Alain Guillot (souffleur de verre, meilleur ouvrier de France) renouvelle l'expérience de Chaptal et met en évidence les difficultés qui expliquent l'abandon très rapide de cette technique.

Hélas, aucun document d'archive ne confirme l'utilisation du basalte, seuls des vestiges de cette production sont connus : les bouteilles en verre noir façon d'Angleterre datant du 18e s. dont l'analyse chimique a révélé la composition.

Eliane Crouzet

Source : D'après les travaux d'Alain Riols (Etudes Héraultaises n°39-2009) et sa conférence lors du colloque du 17-20 avril 2013 à Nîmes : Archéologie et patrimoine industriel dans le bas Languedoc.



Le saviez-vous ? Le Notaire

De nos jours, le notaire est un officier public et ministériel. Il a un rôle d'authentification et de conservation des actes ainsi que de conseiller juridique (site officiel de l'administration). Il n'en a pas toujours été ainsi.

- ✓ Dès l'Antiquité, des fonctionnaires romains avaient la charge d'authentifier des actes. En Gaule, le notaire était surtout chargé de rédiger des actes et de recenser les terres en vue d'établir une redevance.
- ✓ Avec Charlemagne, à compter de 803, la fonction de notaire réapparaît.
- ✓ Le notariat va vraiment se développer en France à partir du XIII^{ème} siècle.
- ✓ François 1^{er}, par l'Edit de Villers-Cotterets, pose le fondement de l'organisation de la profession, la soumettant au secret professionnel, faisant obligation de :
 - la rédaction des écrits en français et non en latin,
 - la conservation des actes
 - l'établissement d'un répertoire.

Initialement, les actes devaient être signés par deux notaires.

L'article 173 donne « ... *ordre que tous les notaires et tabellions tant de nostre Chastelet de Paris qu'autres quelconques, seront tenu faire fidèlement registres et protocoles de tous les testaments et contrats qu'ils passeront et iceux garder diligemment, pour y avoir recours quand il sera requis et nécessaire... »*

Au fil du temps, sont apparus :

- ✓ Les Notaires Royaux,
- ✓ Les Notaires Apostoliques,
- ✓ Les notaires Seigneuriaux.

Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles il existait également :

- ✓ Les Notaires arpenteurs,
- ✓ Les notaires des greniers à sel
- ✓ Les notaires syndicaux.

Toutes ces dénominations peuvent donc se retrouver lors de la consultation des textes des différentes époques.

Diverse lois, ordonnances, etc... ont modifié l'exercice de la profession et de conditions :

- ✓ Il faut citer l'Edit de Juillet 1682 qui faisait obligation de professer la religion catholique apostolique, romaine pour exercer cette profession. I
- ✓ Il y avait également obligation d'être âgé d'au moins 25 ans, sauf si le père était déjà notaire.
- ✓ Une attestation de bonne vie et mœurs délivrée par le curé de la paroisse était nécessaire pour obtenir la charge de notaire (obligation de condition)

La loi Le Chapelier du 17 juin 1791 supprime les notaires royaux, apostoliques, seigneuriaux, la vénalité, l'Hérédité des offices et institue les Notaires publics.

Il faudra attendre la loi organique du 25 ventôse an XI (16/17 mars 1803) de Louis Napoléon Bonaparte, pour avoir un code du notariat qui reste de nos jours, le texte de référence.

Simone



30. Le latin : ce qu'il faut connaître

L'immense majorité des documents de l'Ancien Régime est écrite en français mais il est vrai que le latin est utilisé dans les registres paroissiaux jusqu'en 1736 souvent, parfois même dans certaines provinces comme l'Alsace jusqu'au XIX^e siècle. Nous donnons donc ici les mots latins et leur signification : on s'est limité, bien entendu, à l'essentiel.

Vocabulaire de base : expressions et mots fréquents dans les registres paroissiaux :

bapt(isat)a (est), en abrégé : *bap-
ta* : a été baptisée

bapt(isat)us (est), en abrégé :
baptus : a été baptisé

baptisata est : a été baptisée

baptisatus est : a été baptisé

benedicente et le nom du célé-
brant : bénissant, d'où « avec la
bénédictio de ».

celebravit nuptias : a célébré son
mariage

conjugum : époux (au génitif)

cujus corpus : dont la dépouille

cum : avec

defuncti : défunt (au génitif)

defunctus est : est décédé

dispensatione (avec *cum* devant) :
avec dispense

ecclesia : église

filia : fille

filius : fils

fonte : fonts baptismaux (à l'abla-
tif)

legitimus : légitime

levantes : parrain et marraine

mater : mère

matrima : marraine

matrimonium contraxerunt : ont
contracté mariage

pater : père

patrimus : parrain

parochus : curé

proclamationibus : proclamations
(pour les bans), à l'ablatif

requiescat in pace : qu'il repose
en paix

*sanctis sacramentis omnibus rite
praemunita* : munie de tous les
saints sacrements

sepultum fuit : fut enseveli (neu-
tre)

testes : témoins

vidua : veuve

Les nombres cardinaux

unus, una, unum : un

duo, duae, duo : deux

tres, tres, tria : trois

quattuor (ou *quatuor*) : quatre

quinque : cinq

sex : six

septem : sept

octo : huit

novem : neuf

decem : dix

undecim : onze
duodecim : douze
tredecim : treize
quattuordecim : quatorze
quindecim : quinze
sedecim (ou sexdecim parfois) :
seize
septemdecim : dix-sept
octodecim : dix-huit
novemdecim : dix-neuf
viginti : vingt
triginta : trente
quadraginta : quarante
quingenta : cinquante
sexaginta : soixante
septuaginta : soixante-dix
octoginta : quatre-vingts
nonaginta : quatre-vingt-dix
centum : cent

Les nombres ordinaux :

primus, prima, primum : premier
secundus, a, um : deuxième
tertius, a, um : troisième

quartus, a, um : quatrième
quintus, a, um : cinquième
sextus, a, um : sixième
septimus, a, um : septième
octavus, a, um : huitième
nonus, a, um : neuvième
decimus, a, um : dixième
vigésimus, a, um : vingtième

Les mois (ils sont donnés ici au génitif)

januarii : janvier
februarii : février
martii : mars
aprilis : avril
mai : mai
junii : juin
julii : juillet
augusti : août
septembris : septembre
octobris : octobre
novembris : novembre
decembris : décembre

Bibliographie

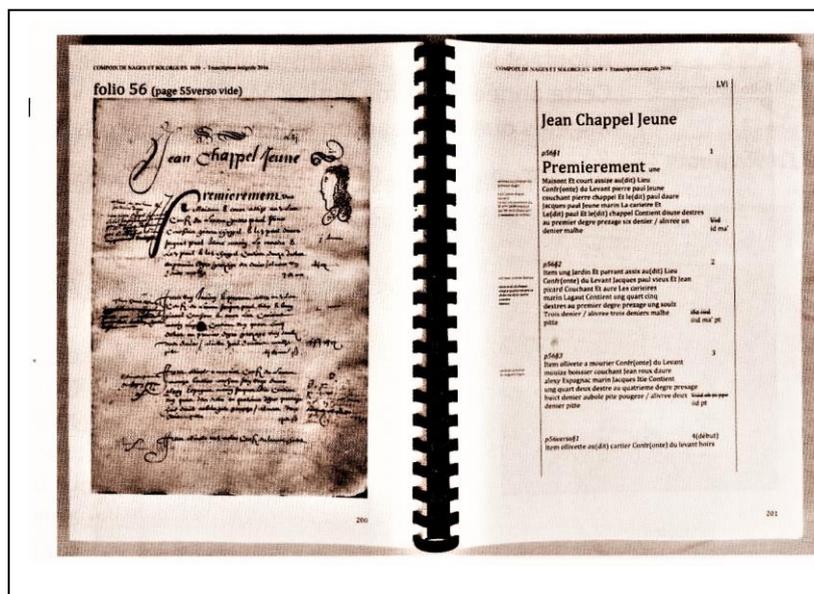
- DU CANGE (Charles) *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Nombreuses éditions à partir de 1678. Utile pour le latin employé aux XV^e et XVI^e siècles.
- FREYBURGER (Gérard) *Guide pour lecteurs peu latinistes des registres paroissiaux*. Mulhouse, Archives municipales, 1988, 24 pages photocopiées. Cette brochure donne une bibliographie.
- GAFFIOT (F.) *Le dictionnaire illustré latin-français* (nombreuses éditions). Pour le latin classique.

Infos en vrac

Le compoix de 1659 de Nages (30) :

Déposé aux Archives Départementales du Gard, ce compoix a été numérisé par l'Association Nages, Garrigues et Pierres sèches (atelier patrimoine) qui en a assuré également la transcription avec la participation de l'association La Recanton. Chaque page du compoix est représentée par sa photo avec en regard sa transcription. Les 1675 pages sont réparties en 5 volumes qui ont été déposés à la Bibliothèque Municipale de Nages afin qu'ils soient consultables par tous.

Source : L'Echo du Griffon, N° 97, octobre 2017, page 15.



-oOo-

Sites :

Vous pouvez trouver des actes en Belgique sur GeneafrancoBelge : site : www.geneactes.be

-oOo-

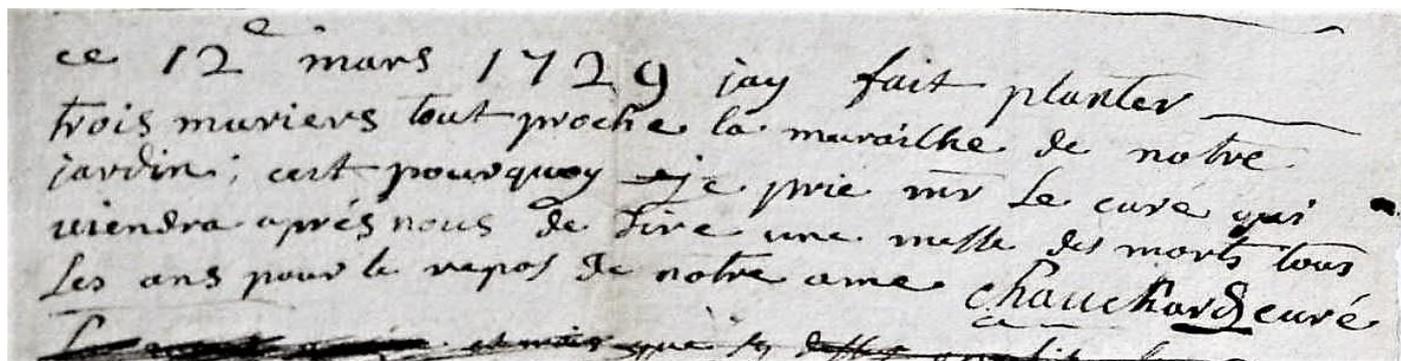
Le coin du lecteur :

Quelques titres publiés par notre amie Claude-Annie GAIDAN :

- ***Psaumes d'Amour (poèmes)*** - imprimerie Chastanier, Nîmes, 1984.
- ***Il était une fois ... ou la vie laborieuse d'une famille Huguenote du XVIIème siècle à nos jours*** - Imprimerie Chastanier, 1985.
- ***Les Rabaut, du Désert à la Révolution***, (en collaboration suite à un colloque), Presse du Languedoc, 1988.
- ***Les Gentilshommes Verriers du Gard***, Presse du Languedoc, 1991.
- ***Grégoire, Gentilhomme Verrier***, Roman, Edition Mémoire d'Oc Développement, 2002
- ***Les enfants de Grégoire, Gentilhomme Verrier (Roman)***, Editions Mémoire d'Oc, 2004.

-oOo-

Les insolites : Relevé dans Registre de Fons sur Lussan



ce 12^e mars 1729 j'ay fait planter
trois muriers tout proche la muraille de notre
jardin; c'est pourquoy je prie mr le curé qui
viendra après nous de dire une messe des morts tous
les ans pour le repos de notre ame. Chauchard curé

Transcription :

Ce 12^e mars 1729 j'ay fait planter trois muriers tout proche la muraille de notre jardin ; c'est pourquoy je prie mr le curé qui viendra après nous de dire une messe des morts tous les ans pour le repos de notre ame. Chauchard curé.



La phrase célèbre :

Page de couverture de
« *Jadis et Naguère,* »
essai de généalogie familiale
de Pierre MAZIER

(Disponible dans notre bibliothèque et
consultable au local).



NOTA : le Cévenne paraît 2 fois par trimestre en alternance avec notre bulletin trimestriel qui, lui, ne paraît qu'une fois. Notre prochaine édition aura lieu vers le 10 Mars, Février étant réservé à notre bulletin trimestriel. Vous avez donc jusqu' à fin Février comme dit plus haut, pour nous faire parvenir les rendez-vous de Mars 2019.

-oOo-

Simone et Anne Marie vous remercient de votre attention et vous disent à très bientôt.



Le *Ceven'net* est un organe de communication interne à l'A.C.G.C., diffusé par courriels auprès de tous ses adhérents, publié sur notre site et tenu à disposition de tous dans notre local de permanence à Clarensac.



Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes
Siège social : Mairie de Clarensac, 5 place de la Mairie 30870 Clarensac
Adresse internet : <http://site.acgc.free.fr>
N° Siret 452 184 468 00026– code APE/9499Z